

Message envoyé le 20/7/2025

Bonjour Mr Breysse,

Je me permets de vous contacter au sujet de la couverture des pertes de revenus par notre assurance .

Dans votre mail ci dessous en date du 17/6, vous nous aviez bien confirmé que les pertes de revenus étaient prises en charge par l assurance de la copropriété, information que nous avons relayée auprès des propriétaires .

Quelle n a donc pas été notre surprise, et la surprise de très nombreux propriétaires, quand lors de notre AG , vous avez déclaré que les pertes de revenus locatifs n étaient pas couverts ! Pourtant le contrat d assurance mentionne bien cette couverture, cf document joint.

Pourriez vous nous clarifier ce point là s il vous plait ?

Et 2e point concernant cette couverture de la perte de revenus, il semblerait que cela n inclue pas les revenus des locations saisonnières ? Or on ne voit pas où la distinction est faite dans le contrat entre les revenus des locations longues durées et les revenus des locations courtes durées. Il est juste mentionné revenus locatifs .Si vous pouvez nous clarifier ce point également s il vous plait.

Je vous remercie,  
CS

---

Réponse de Mr Breysse le 21/7/2025

Bonjour,

Nous n'avons sûrement pas été très clair et je vous prie de nous en excuser.

Le contrat d'assurance de la copropriété prendrait bien en charge les pertes de loyers et la perte d'usage. Le sujet est : comment et combien. En effet, la garantie est acquise mais comment la mettre en œuvre ...

Concernant les propriétaires qui font de la location saisonnière AREAS nous oppose le fait que ce contrat n'a pas vocation à prendre en charge les pertes d'exploitations...

A l'inverse, rien ne nous empêche de réclamer la valeur locative "location longue durée".

A ce jour et sur ce sujet il y a de nombreux échanges entre tous les experts intervenants sur le sinistre.

Une réunion est d'ailleurs prévue à la rentrée afin d'essayer d'entériner un principe indemnitaire. C'est un sujet qui n'est pas encore définitivement fixé et qui fait l'objet de désaccords.

Nous serons en mesure de vous donner plus d'information à la rentrée je l'espère. Nous mettons tout en œuvre pour vous satisfaire.

Bien à vous,  
David Breysse

\*\*\*\*\*